

Objet : Impact de la limitation de l'indexation à 80 € dans le fichier CNTL

La limitation de l'indexation à 80 € pour les rémunérations à partir de 4.000 € (voir note SSGPI-RIO/2026/850) n'impacte que le fichier CNTL.

L'incidence de cette mesure est reprise dans la colonne WageNumberOfUnits des codes salariaux 1000, 4000 et 4096.

Exemple :

SalaryCode	WageNumberOfUnits	WageAmountPerUnit	WageAmount
1000	234,31		34124,00
4000	43,11	34124,00	6235,70

Pour les employeurs qui utilisent les données du fichier CNTL dans le cadre du calcul des **ETP (FTE)**, il convient de neutraliser l'impact de cette limitation d'indexation.

Méthode 1 : réintégration de l'impact de l'indexation

Calcul de la base annuelle : $(\text{WageAmount du code 4000} + \text{WageNumberOfUnits}) \times 12 / \text{index}$
 $(6.235,70 + 43,11) \times 12 / 2,2080 = 34.123,97$

Calcul du FTE : $34.123,97 / 34.124,00 = 1$ (arrondi vers le haut)

Méthode 2 : neutralisation sur la base annuelle réelle

Calcul de la base annuelle : Montant du code 4000 (WageAmount) X 12 / Index en vigueur
 $6.235,70 \times 12 / 2,2080 = 33.889,67$

Calcul du FTE : montant base annuelle suivant les calculs / base annuelle réelle (code 1000) – impact centindex (WageNumberOfUnits)

$33.889,67 / (34.124,00 - 234,31) = 1$ (arrondi vers le haut)

Les deux méthodes conduisent au même résultat et garantissent un calcul correct des ETP.